

9 CAPITAL MANAGEMENT

Société à responsabilité limitée au capital de 70.423 euros

Siège social : 25, rue La Boétie 75008 Paris

RCS Paris 514 435 601

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION De la SARL 9 CAPITAL MANAGEMENT en SAS

Patrick BOTBOL

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit à la Compagnie des Commissaires aux comptes de Paris-IDF

32, rue Pierre Brossolette 91330 Yerres

TEL : 06 86 08 93 43

SIRET : 491 455 127 00069

APE : 6920Z

e-mail : contact@patrickbotbol.fr

9 CAPITAL MANAGEMENT

Société à responsabilité limitée au capital de 70.423 euros
Siège social : 25, rue La Boétie 75008 Paris
RCS Paris 514 435 601

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce, par décision de l'associé unique en date du 6 juillet 2023 nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

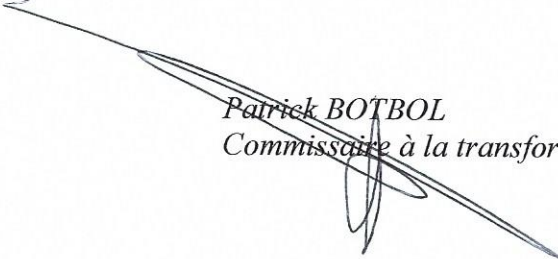
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Paris, 15/07/2023


Patrick BOTBOL
Commissaire à la transformation